

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL

OBJET :

DESIGNATION DE LA  
COMMISSION  
D'INDEMNISATION A  
L'AMIABLE DANS LE  
CADRE DES TRAVAUX  
DU TRAMWAY ET DU  
BUS A HAUT NIVEAU  
DE SERVICE

N° C-2014-0073

Séance du : 30 avril 2014  
Convocation du : 24 avril 2014  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56  
Président de séance : Monsieur Christian DUPESSEY  
Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET  
Membres présents : Mmes et MM. les membres en exercice  
Représentés : KERAIM Salah par MATHELIER Guillaume,  
AEBISCHER Christian par GIRARD-DESPROLET Alain,  
DELQUÉ Jacques par DEROME Annie,  
LACHENAL Dominique par MINCHELLA Eric,  
SAILLET Mylène par BURGNIARD Robert,  
ZABE Philippe par BOSSON Alain,  
VUICHARD Jean-François par BOSLAND Jean-Paul,  
Excusé : Monsieur DE CHIARA Daniel.

Visé par la Sous-Préfecture le :

- 6 MAI 2014

Par délibération du 11 septembre 2013, le Conseil Communautaire d'Annemasse les Voirons Agglomération a approuvé le principe de création d'une Commission d'Indemnisation à l'Amiable visant à indemniser une partie des chiffres d'affaires des entreprises riveraines des travaux du Tango et du Tramway.

La composition de la Commission comprend 9 membres titulaires et leurs 9 suppléants :

**3 experts indépendants**

Présidence exercée par un représentant du Tribunal Administratif de Grenoble,  
1 représentant de l'Ordre des Experts Comptables.  
1 représentant à définir,

**3 représentants du monde économique**

1 représentant élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie 74,  
1 représentant élu de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 74,  
1 représentant élu de la CGPME.

**3 représentants d'Annemasse Agglo**

3 représentants d'Annemasse Les Voirons Agglomération dont l'un peut être élu ou non de la commune impactée par les travaux du tramway et du BHNS, si elle le souhaite.

D'un point de vue pratique, tous les représentants seraient invités aux séances de la CIAT mais seulement 3 voteraient (dont le représentant de la commune concernée s'il est présent) pour chacune des demandes d'indemnisation.

Dans le cas où la commune ne souhaiterait pas être représentée, le troisième représentant de l'agglomération votant serait l'un des représentants présents.

Suite à l'installation de la nouvelle assemblée, il convient de désigner les nouveaux membres de cette commission.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE les représentants d'Annemasse-Agglo, membres de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable pour les projets de Transports en commun (CIAT) comme suit :

Représentants	Titulaire	Suppléant
<b>Représentant 1</b> Membre des communes non impactées par les travaux Tango et Tramway	Bernard BOCCARD	Christine BURKI
<b>Représentant 2</b> Membre des communes non impactées par les travaux Tango et Tramway	Gabriel DOUBLET	Catherine DEREMBLE
<b>Représentant 3</b> Membre des communes impactées par les travaux Tango et Tramway		
Ambilly :	Guillaume MATHELIER	Salah KERAÏM
Annemasse :	Christian AEBISCHER	Dominique LACHENAL
Gaillard :	Jean-François VUICHARD	Jean-Paul BOSLAND
Ville-la-Grand :	Alain LETESSIER	Nadine JACQUIER

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de St Julien-en-Genevois le  
publié ou notifié le - 6 MAI 2014

- 6 MAI 2014

Le Président,  
Christian DUPESSEY,

